

4 bis - Protection et gestion des milieux

ATLAS DU BASSIN RMC

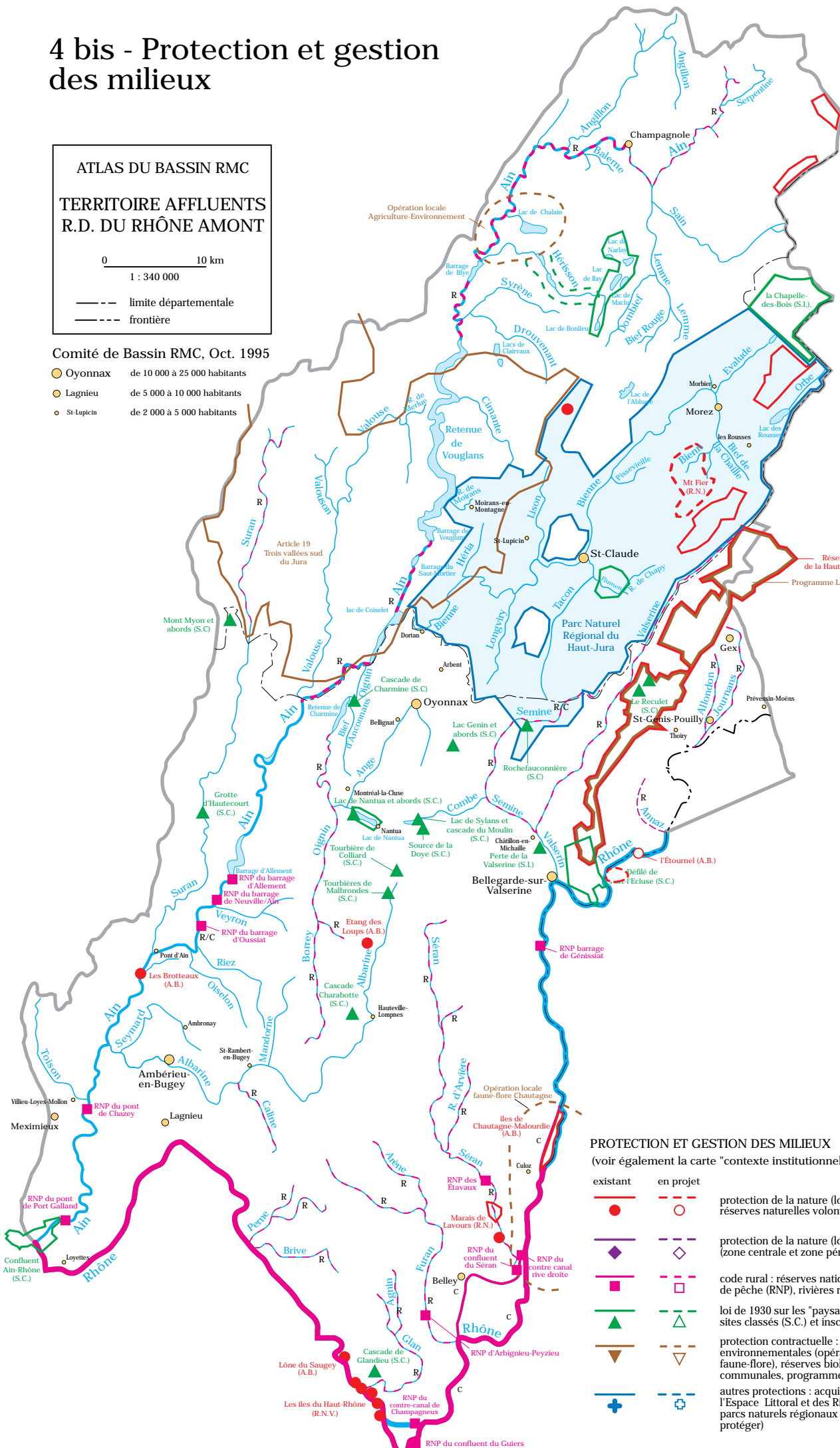
TERRITOIRE AFFLUENTS R.D. DU RHÔNE AMONT

0 ——— 10 km
1 : 340 000

— — — limite départementale
— — — frontière

Comité de Bassin RMC, Oct. 1995

- Oyonnax de 10 000 à 25 000 habitants
- Lagnieu de 5 000 à 10 000 habitants
- St-Lupicin de 2 000 à 5 000 habitants



PROTECTION ET GESTION DES MILIEUX (voir également la carte "contexte institutionnel")

existant	en projet	
●	○	protection de la nature (loi 1976) : réserves naturelles (R.N.), réserves naturelles volontaires (R.N.V.), arrêtés de biotope (A.B.)
◆	◇	protection de la nature (loi 1961) : parcs nationaux (zone centrale et zone périphérique)
■	□	code rural : réserves nationales de chasse (RNC) ou de pêche (RNP), rivières réservées (R) et classées (C)
▲	△	loi de 1930 sur les "paysages" : sites classés (S.C.) et inscrits (S.I.)
▼	▽	protection contractuelle : article 19, mesures agri-environnementales (opérations locales, mesures faune-flore), réserves biologiques domaniales et communales, programme LIFE, opérations Grand Site
+	+	autres protections : acquisitions du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL), parcs naturels régionaux (P.N.R.), littoral (secteurs à protéger)